



## Service de conseil visas humanitaires: catalogue de prestations

Le service de conseil visas humanitaires de la Croix-Rouge suisse bénéficie d'une expertise de travail de plusieurs années dans le domaine des visas humanitaires. Sur la base de ces connaissances approfondies, elle fournit les prestations suivantes:

### Prestations offertes par le service:

Toutes les prestations du service de conseil visas humanitaires de la CRS sont gratuites  
Le service de conseil visas humanitaires ne peut pas influencer la décision du SEM quant à l'octroi d'un visa ou non.

Le service de conseil visas humanitaires de la CRS n'a aucun collaborateur actif dans les pays tiers ou d'origine.

- Information orale et écrite au sujet du cadre légal et de la procédure de dépôt d'une demande de visa humanitaire.
- Conseil et accompagnement lors du dépôt d'une demande de visa humanitaire (conseils pour l'argumentation et les documents à fournir, relecture de la demande).
- Médiation auprès des autorités (SEM<sup>1</sup>) ou des ambassades lorsque les clients rencontrent des problèmes de communication avec celles-ci.
- Conseil et accompagnement pour le dépôt d'une opposition suite au refus des visas humanitaires (conseils pour l'argumentation et les documents à fournir, relecture de l'opposition).
- Transmission de demandes de préavis au SEM dans des cas particuliers et exceptionnels.
- Si cela est possible, orientation vers un service compétent si votre demande ne concerne pas un visa humanitaire.
- Le service de conseil observe en outre des développements ayant trait au domaine des visas humanitaires et plaide en faveur d'une pratique claire et transparente de cet instrument auprès des autorités.

Les prestations du service de conseil sont fournies ;

- par téléphone au : 058 400 42 00, Ma et Je 14h00-16h00,
- par e-mail à l'adresse [mig@redcross.ch](mailto:mig@redcross.ch),
- lors d'un entretien personnel sur rendez-vous.

Le service de conseil visas humanitaires ne peut pas offrir les prestations suivantes:

- Influencer la décision des autorités sur l'issue de la demande de visa humanitaire.
- Rédaction de la demande de visa humanitaire.
- Prise en charge de mandat juridique pour un dépôt de demande, une opposition ou un recours.
- Octroi de garanties financières pour la prise en charge de soins ou d'autres frais à l'arrivée des personnes en Suisse.
- Financement du voyage vers la Suisse et organisation de celui-ci.
- Soutien dans le pays dans lequel se trouvent les demandeurs de visa.

---

<sup>1</sup> SEM : Secrétariat d'Etat aux Migrations